

**Par dépôt électronique, courriel et poste**

Le 15 novembre 2019

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2020  
Votre dossier : R-4096-2019  
Notre dossier : R057792 YF

---

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), a reçu la demande de traitement confidentiel amendée de Brookfield Renewable Trading and Marketing LP (« BRTM ») contenue à la lettre de son procureur et appuyée par l'affirmation solennelle de son représentant<sup>1</sup> dans le dossier décrit en rubrique.

Le Transporteur s'en remet à la Régie à l'égard de cette demande amendée spécifique dans le cadre de cette audience avec les commentaires suivants.<sup>2</sup>

Des obligations de confidentialité sont imposées au Transporteur par diverses sources législatives (lois et règlements), réglementaires (*Tarifs et conditions des services de transport, Code de conduite du Transporteur*), administratives (décisions d'organismes de réglementation) ou contractuelles (engagement de confidentialité envers le client ou le Transporteur).

Le Transporteur souligne que le simple fait que des données ne soient pas disponibles sur OASIS ne rend pas ces données confidentielles.

Le Transporteur mentionne que des recherches préliminaires ont été effectuées concernant les données en cause identifiées par BRTM. Aucun cas ni ordonnance antérieure de la FERC n'a été trouvé concernant le traitement confidentiel des données

---

<sup>1</sup> La demande de traitement confidentiel amendée porte la date du 7 novembre 2019. L'affidavit « amendé » porte la date du 7 novembre 2019 mais il fut communiqué au Transporteur le 8 novembre 2019.

<sup>2</sup> La lettre du Transporteur du 5 novembre 2019 est considérée reproduite en entier aux présentes.

entrant dans les calculs liés aux services de compensation d'écart de réception et de livraison.

La confidentialité des données en cause identifiées par BRTM n'est pas prévue aux *Tarifs et conditions des services de transport*, ni au *Code de conduite du Transporteur*.

La Régie, sauf erreur, n'a pas rendu antérieurement de décision concernant la confidentialité des données identifiées par BRTM.

Le Transporteur ne dispose pas d'une entente contractuelle avec BRTM confirmant que les données précitées sont confidentielles.

Le Transporteur réitère qu'Hydro-Québec dans ses activités de production (« Producteur ») est le fournisseur retenu pour les services de compensation d'écart de réception et de livraison prévus aux *Tarifs et conditions des services de transport*. Pour les fins de ces services, le Transporteur réalise le calcul des compensations mensuelles et facture les compensations d'écart sur une base mensuelle au Producteur. Le Transporteur peut également fournir au Producteur les données horaires à l'appui de la facturation prévue suite à une demande ponctuelle du Producteur pour des fins de vérification. Cette transmission d'information minimale est nécessaire entre le Transporteur et son fournisseur, le Producteur.

Avec égards, toute décision à venir de la Régie à l'égard de la demande de confidentialité de BRTM ne peut empêcher ou entraver la transmission d'information du Transporteur au Producteur concernant les données horaires à l'appui de la facturation pour les services de compensation d'écart de réception et de livraison prévus aux *Tarifs et conditions des services de transport*. La relation entre le Transporteur et son fournisseur, le Producteur, doit être préservée et il est légitime pour tout fournisseur d'obtenir des données à la base de la facturation qu'il lui est imputée.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette  
/jg